

A

Salon
Cuisine

Chaudière
cuisine

Plan de
travail
frigo

2.5²

2.5²

2.5²

2.5²

2.5²

Hall de
nuit
Chambre 3

6²

Taques de
cuisson

Mâl

Séchoir

salle de
Bain
chaudier

2.5²

B

8

7

6

5

4

3

2

1

D

E

F

EB16A

C16A

D16A

E20A

F16A

G16A

H32A

I40A

J20A

K20A

L16A

A 40A 300mA

30mA

Handwritten signature and date 9/13/06

Handwritten signature

Rue Praile 129

Sprl Lannoy Ph

Nalimnes

6120
071 21 79 65
472 084 644

Désignation du dossier

Rue Vanderweide n°72 2em étage à 6041 Gosselies

Désignation du folio

Rue Vanderweide n°72 2em étage à 6041 Gosselies

Concepteur
Lannoy Ph

Date

Modifications

Date dossier

Développeur

Date folio

Vérificateur

CE FOLIO A ETÉ RÉALISÉ AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNICAL DU GROUPE IGE-IMAO

1 / 1

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

Hainaut
041/220334

DISTRIBUTEUR :

Ref. :

Index :

Compteur n° :

V. ref. :

N. ref. :

RAPPORT N° :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI :

Date du contrôle : 09/10/06 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux :

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 40A 0,3A

Le électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 4 ; Nombre de circuits term. : 10 ; RA : 20 Ohm ; RI tot 5 MOhm

DESCRIPTION :

40A 0,3A Tous

40A 0,03A - J/K/L -

Voir plans ci-joints A6 IE 1997

Infractions constatées et/ou notes :

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 09/10/06 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
- L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,